

=====

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX**  
**(S.M.P.A.S.)**

=====

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 21  
Nombre de Conseillers en exercice : 21  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 16

Le huit juillet deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le comité syndical, convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie d'Aouste sur Sye, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2024

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 21

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS** : Philippe BERNA, François BROCARD, Laurence ALGOUD, Richard GUIELMINI, Raymond MARION-FERRIER, Hélène SYLVESTRE, Denis GAUDIN, Christian GENCEL, Manuel GASCOIN, Sébastien CHOUPAS, Jean-Michel DCEFFAISE, Frédéric TRON, Fabien SYLVAIN, Gilles MAGNON, Philippe RIBIERE, Jean-Philippe ROCHE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Hélène SYLVESTRE

---

**Objet : Avenant à la convention de mandat pour la création des réseaux d'assainissement en eaux pluviales, et la reprise de la voirie/PROJET CENTRE ANCIEN, priorités 1 du schéma directeur COMMUNE DE SAILLANS**  
**N°2024-07-08-01**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil syndical que la commune de Saillans a donné mandat pour la mise en œuvre des réseaux d'eaux pluviales et la reprise de la voirie pour le projet sur le centre ancien de la commune de Saillans.

Cette convention de mandat a été signée le 16 septembre 2022.

Monsieur Le Président rappelle les missions confiées au SMPAS :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé,
- Signature et gestion des marchés de maîtrise d'œuvre,
- Versement de la rémunération du maître d'œuvre,
- Préparation du choix du contrôleur technique et autres prestataires d'étude ou d'assistance au maître d'ouvrage,
- Signature et gestion des marchés de contrôle technique d'étude ou d'assistance au maître d'ouvrage,
- Versement de la rémunération du contrôleur technique et autres prestataires d'études ou d'assistance au maître d'ouvrage,
- Préparation du choix puis signature et gestion du contrat d'assurance de dommages, si nécessaire
- Préparation du choix des entrepreneurs et fournisseurs,
- Signature et gestion des marchés de travaux et fournitures,
- Versement de la rémunération des entreprises et fournisseurs,
- Réception des travaux,
- Gestion financière et comptable de l'opération,
- Gestion administrative,

Le marché de travaux ayant été notifié et la clef de répartition concernant les coûts relatifs aux opérations générales ayant été revus, il convient d'acter l'avenant annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le conseil syndical

- DECIDE d'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de mandat pour la mise en œuvre du réseau réseaux d'assainissement en eaux usées et la reprise de la voirie pour le projet du Centre ancien à Saillans

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Conforme au registre des délibérations,  
Mirabel et Blacons, le 9 juillet 2024

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 026-252602255-20240709-2024070801-DE

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le 09/07/2024

et publication le :

Le Président

